

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 14 décembre 2020, à 18 h 30, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent et Gaétan Marcil, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Par vidéoconférence : Madame la conseillère Brigitte Collin

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

RÈGLEMENTS

A-2020-52 Règlement 930 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2021

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 930 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2021

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2020-53 Règlement 931 autorisant la ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2021

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 931 autorisant la ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2021.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

2020-536 Règlement 300-9 modifiant le règlement numéro 300 concernant le mode de paiement des taxes en plusieurs versements

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 300-9 modifiant le règlement numéro 300 concernant le mode de paiement des taxes en plusieurs versements.

ADOPTÉE.

2020-537 Règlement 922 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André (Phase II) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 400 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 922 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André (Phase II) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 400 000 \$ pour en acquitter le coût.

Cette résolution remplace la résolution 2020-419 du 2 novembre 2020.

ADOPTÉE.

2020-538 Règlement 927 décrétant l'imposition des taxes foncières, de certaines tarifications, des compensations pour les services municipaux et le financement de réserves financières et pour le remboursement des prêts FIME pour l'année financière 2021

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 927 décrétant l'imposition des taxes foncières, de certaines tarifications, des compensations pour les services municipaux et le financement de réserves financières et pour le remboursement des prêts FIME pour l'année financière 2021.

ADOPTÉE.

En ce qui concerne le point suivant, conformément aux dispositions du 6^e alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes le directeur des Services juridiques et greffier informe les membres du conseil du remplacement de l'annexe B présenté avec le projet de façon à refléter les propriétaires réelles sur le terrain.

2020-539 Règlement 928 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville, pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage localisées sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Varennes et Verchères, pour l'année 2021

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 928 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville, pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage localisées sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Varennes et Verchères, pour l'année 2021.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2020-540 Travaux d'urgence – station de pompage Rivière-aux-Pins – Réseau sanitaire

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 9 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Veolia un contrat pour des travaux d'urgence sur les stations de pompage de la Rivière-aux-Pins et de l'intersection de la route 132 relativement au nettoyage des stations du réseau sanitaire au montant maximum de 88 697.25 \$ taxes incluses.

La dépense sera financée par la réserve financière d'assainissement des eaux.

Certificat du trésorier numéro 3472

ADOPTÉE.

**2020-541 Nouvel appel d'offres – Conception et construction d'une patinoire extérieure couverte réfrigérée
Approbation des critères et exigences**

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la grille de pointage, les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente pour un nouvel appel d'offres relativement au projet de conception et construction d'une patinoire extérieure couverte réfrigérée.

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2020-542 Vente des terrains des anciens ateliers municipaux Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'appel de proposition public réalisé pour la vente et le redéveloppement du site des anciens ateliers municipaux;

CONSIDÉRANT que la proposition retenue est la plus avantageuse pour la Ville de Varennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente intervenir entre 9155-4063 Québec inc. et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

2020-543 Convention de bail – lot 6 401 788 Autorisation de signature

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la convention de bail à intervenir entre 9155-4063 Québec inc. et la Ville de Varennes; telle convention est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

2020-544 Officialisation du toponyme « rue Vincent-Chornet » Ville de Varennes

CONSIDÉRANT la résolution 2018-383 adoptée lors de la séance générale du 10 septembre 2018 pour désigner une rue sous le nom de « rue de l'Innovation»;

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de Varennes de rendre hommage au défunt cofondateur d'Enerkem, compagnie qui procédera à la construction d'une bioraffinerie sur cette rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents
DE changer le nom de la « rue de l'Innovation » par le nom « rue Vincent-Chornet ».

La localisation de ladite voie de circulation est montrée à un plan en annexe.

« **Vincent-Chornet (1973-2019)** : Homme d'affaire, cofondateur d'Enerkem,

compagnie pionnière dans le domaine des biocarburants et produits chimiques renouvelables. Visionnaire apprécié de tous, il a largement contribué au développement de nouveaux standards en ce qui a trait à la gestion intelligente des matières résiduelles. »

ADOPTÉE.

2020-545 Fixation du taux d'intérêt sur les arrérages de taxes 2021 et sur les comptes passés dus

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 481 de la *Loi sur les Cités et Villes* et l'article 250.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit indiqué, à compter du 1^{er} janvier 2021, sur tous les comptes émis suite à l'imposition d'une taxe, d'une compensation et d'un tarif, qu'un taux d'intérêt de 7 % l'an plus une pénalité de 0,42 % par mois (maximum de 5 % l'an) sera payable à compter de leurs échéances respectives;

QUE le principal de tous les comptes émis suite à l'imposition d'une taxe, d'une compensation et d'un tarif durant les années précédentes et pour tout autre compte à recevoir dû et non payé à l'échéance porte intérêt au taux de 7 % l'an, plus une pénalité de 0,42 % par mois (maximum de 5 % l'an) et ce, à compter des présentes.

ADOPTÉE.

**2020-546 Budget 2021
Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023
Publication du document explicatif dans le journal *La Relève***

ATTENDU QU'en vertu de l'article 474.3 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le budget ou le programme triennal d'immobilisations ou le document explicatif est distribué gratuitement à chaque adresse civique dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le document explicatif (résumé) du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2021-2022-2023 soit publié dans le journal *La Relève*, édition du 15 décembre 2020, distribué gratuitement à chaque adresse civique de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2020-547 Mise en place d'une réserve naturelle en milieu privé afin de protéger le parc Saint-Charles

ATTENDU la volonté de la Ville de Varennes de protéger à perpétuité le parc Saint-Charles sur une zone d'environ 22 hectares;

ATTENDU l'engagement du conseil municipal de trouver le meilleur moyen légal pour arriver à cette fin;

ATTENDU QUE le parc Saint-Charles représente un milieu naturel voué à la renaturalisation et aux activités d'interprétation de la nature;

ATTENDU QUE ce milieu est composé d'une diversité d'habitats tels que des boisés et des prairies humides;

ATTENDU l'avis préliminaire du MELCC reçu le 27 juillet 2020 afin de mettre en place une Réserve naturelle en milieu privé (RNMP);

ATTENDU les interrogations du MELCC sur certains aspects à améliorer afin de permettre la mise en place d'une RNMP;

ATTENDU que les usages prévus ne rencontrent pas à priori les critères du MELCC, principalement en raison de la gestion active du territoire;

ATTENDU la présence de problématiques d'intendance sur le territoire;

ATTENDU QUE les efforts de reboisement pour reconstituer et consolider les boisés sont encore en cours;

ATTENDU l'état de dégradation des bandes riveraines dans le parc Saint-Charles;

ATTENDU la présence d'espèces exotiques envahissantes dans le secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes désire poursuivre les démarches pour la mise en place d'une RNMP;

QUE la Ville de Varennes s'engage à mettre en place un plan de réhabilitation du parc Saint-Charles afin d'adresser les interrogations du MELCC;

QUE la Ville de Varennes s'engage à discuter avec le MELCC pour revoir les usages prévus dans le parc et les activités autorisées et ainsi revoir la gestion active du territoire dans ce secteur.

ADOPTÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 18 h 41.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA